



## L'ACTUALITÉ

# PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019 : UN EXERCICE D'ÉQUILIBRISTE !

Le budget 2019 a été présenté en Conseil des Ministres cette semaine.

“  
**Pas de remise  
en cause du taux  
réduit de TVA  
mais maintien  
d'un CITE raboté  
et donc peu  
engageant !”**

# 192

C'est le nombre de taxes  
qui rapportent aujourd'hui  
moins de 150 M€ chacune.  
Le Gouvernement veut  
en supprimer 22.

Encore un budget difficile à boucler. Il faut dire que la faiblesse de la croissance française (sans doute 1,7% au lieu des 2% escomptés) n'arrange pas les choses ni le niveau de la dette qui s'approche dangereusement des 100% du PIB ! S'ajoutent à cela des engagements lourds de conséquences sur le plan budgétaire : le rachat de la dette de la SNCF pour 2,5 milliards, le versement du CICE au titre de l'année 2018 pour 20 milliards et la transformation de crédit d'impôt en baisse de charges pour 20 milliards également. Tout ceci complique la tâche de l'État qui s'est engagé à ramener son déficit sous la barre des 3% (soit trois fois plus que la moyenne des déficits de la zone euro).

D'ores et déjà, on sait que la dépense publique devrait encore croître en 2019 pour atteindre sans doute 2,8%. Pour faire des économies budgétaires, le Gouvernement a donc pris un certain nombre de décisions. Ainsi, la baisse des cotisations patronales de 4 points sur les salaires au niveau du Smic sera reportée au 1<sup>er</sup> octobre 2019 et n'entrera donc pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier comme prévu. 2 milliards devraient ainsi rester dans les caisses de l'État pour le moment.

Le taux du 5<sup>e</sup> acompte de l'IS sera relevé ce qui devrait rapporter près de 1,5 milliard.

L'État entend également continuer à diminuer nombre de contrats aidés, jugés peu efficaces, et devrait récupérer ainsi quelques 2 Mds.

S'y ajoutera un coup de rabot d'1 milliard sur les aides aux entreprises.

À cet égard, la CAPEB a reçu une confirmation écrite de la part du Ministre de l'Économie que le taux réduit de TVA ne sera pas remis en cause pour les travaux de rénovation énergétique.

Ce n'est pas le cas pour le CITE puisque sa transformation en prime a été repoussée à 2020 et que le budget alloué à ce crédit d'impôt tombe à 800 millions d'euros, soit deux fois moins qu'en 2017 et 2016 (1,7 milliard). Une somme qui en dit long sur le champ d'application du CITE même si celui-ci n'est pas encore précisé. C'est clairement une mauvaise nouvelle pour le secteur puisque ce crédit d'impôt est désormais portion congrue et certainement pas assez attractif pour encourager les particuliers à s'engager dans des travaux lourds et coûteux !

La CAPEB a demandé à être associée aux réflexions concernant la transformation de ce crédit d'impôt en prime à compter de 2020. Mais force est de constater qu'une fois encore, l'exécutif a pris des dispositions sans rien demander à personne puisque le PLF pour 2019 précise que cette prime devrait être réservée en 2020 aux ménages les plus modestes, ce que nous contestons car ce champ est beaucoup trop restrictif. S'agissant de l'Eco-PTZ, les annonces du Premier ministre sont, en revanche, positives puisque ce dispositif est prolongé de trois ans, soit jusqu'en 2021, qu'il est étendu à l'ensemble des logements achevés depuis plus de deux ans, que les travaux d'isolation des planchers bas y seront désormais intégrés et que la condition du bouquet de travaux est supprimée.

(Suite p. 4)



## GOUVERNEMENT

# PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LES AMÉNAGEMENTS QUE NOUS AVONS OBTENUS

**Comme il s'y était engagé au mois d'août lorsqu'il avait longuement échangé au téléphone avec le Président Liébus, le ministre de l'Action et des Comptes Publics est venu rencontrer les membres du Conseil National de l'U2P la semaine dernière au sujet du prélèvement à la source.**

Certes, il n'a pas annoncé à cette occasion le report du dispositif pour les indépendants, comme cela sera le cas pour les services à la personne. Cependant, le ministre n'est pas venu les mains vides et a annoncé plusieurs aménagements du dispositif.

Manifestement convaincu désormais que la collecte de l'impôt à la source par les entreprises serait une tâche nouvelle, supplémentaire et compliquée pour les petites entreprises, Gérard Darmanin a annoncé qu'aucune pénalité ne serait appliquée en 2019 aux entreprises qui commettraient des erreurs, sauf en cas de fraude manifeste. Au-delà de 2019, les erreurs des petites entreprises seront sanctionnées financièrement par une amende de 50 € et non pas de 250 €.

Le Ministre a, par ailleurs, admis qu'il était nécessaire de continuer à travailler pour trouver des solutions plus adaptées aux travailleurs indépendants.

En l'occurrence, il a accepté de poursuivre le travail de simplification du prélèvement de l'impôt pour les indépendants, puisque l'impôt de ces derniers sera encore calculé au 1<sup>er</sup> semestre 2019 sur la base des revenus de 2017. Il a, par ailleurs, accepté de réfléchir aux moyens de modifier le dispositif de collecte par le Titre emploi service entreprise (TESE) en intégrant les contributions conventionnelles, pour qu'un plus grand nombre d'entreprises puisse ainsi confier la collecte de l'impôt de leurs salariés aux Urssaf (seulement 58.000 y ont recours aujourd'hui). Bref, le Ministre a fait preuve d'une certaine ouverture quant aux problématiques que nous avons soulevées.

## RÉSEAU

### → ÉCOLE DES CADRES : C'EST LE MOMENT DE CONSTITUER UN GROUPE !

**La promotion 2020 se prépare aujourd'hui. Pour ouvrir un centre dès janvier 2019, il importe de se préoccuper dès maintenant de constituer un groupe d'élus et d'encourager le plus grand nombre d'entre eux à suivre cette formation.**

L'Institut Supérieur des Métiers vous y aide puisqu'il assurera désormais la promotion des formations destinées aux élus.

Ainsi, dès le mois d'octobre, l'ISM adressera directement des mails aux élus qui prennent de nouvelles fonctions, aux nouveaux élus pour les inciter à suivre l'École des Cadres, et à ceux

qui l'ont suivi récemment pour les inviter à continuer à se former en fonction leurs nouvelles responsabilités ou des objectifs qu'ils se sont fixés. On ne le répètera jamais assez : l'École des Cadres est un investissement syndical tout autant que personnel.

Le parcours de 16 jours a été conçu pour permettre à toutes celles et ceux qui souhaitent ou envisagent de défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment de bien situer la CAPEB dans son environnement institutionnel et de s'approprier les fondamentaux des mécanismes de l'économie et du droit social.

Ce parcours leur permet également d'apprendre à être plus à l'aise à l'oral dans le cadre d'une dynamique de groupe. Vouloir défendre les intérêts du secteur c'est bien, savoir le faire est encore mieux ! C'est pourquoi le programme de l'École des Cadres prévoit aussi une initiation aux techniques de négociation.

Les tuteurs et/ou Secrétaires généraux qui prévoient d'ouvrir un centre en 2019 sont invités à la réunion préparatoire qui leur est dédiée **le mercredi 5 décembre après-midi** à la Confédération.

## LOBBYING

### → ÉTUDES DE SOL : LA CAPEB ENFIN ENTENDUE !

**C'est une vraie victoire à mettre au compte de la CAPEB : la commission mixte paritaire sur le projet de loi ELAN a maintenu notre proposition d'imposer une étude de sol (étude géotechnique) lors de la vente d'un terrain.**

Cela fait des années que la CAPEB alerte sur les pathologies des constructions dues à des défauts du sol et milite pour la réalisation d'une étude géotechnique préalable à toute construction pour éviter des désordres ultérieurs. Cette victoire récompense donc des années de persévérance ! Il faut rappeler que cet été encore, en séance

publique au Sénat, notre proposition avait été clairement menacée par le Gouvernement lui-même. Certes, le vote de la CMP ne porte que sur les sols argileux mais c'est un bon début qui devrait nous permettre de plaider ultérieurement pour une extension aux sols sismiques.

En revanche, on regrettera que la CMP ait confirmé les dérogations à la loi MOP pour les offices HLM, mesure que la CAPEB a beaucoup contestée au cours de ces débats parlementaires. Notons enfin que la CMP a finalement voté un seuil d'accessibilité des constructions neuves à 20% et non pas 10% comme nous le souhaitions.



Le projet de loi devrait maintenant être adopté à l'Assemblée nationale dans le courant du mois d'octobre avant d'être promulgué dans la foulée, sauf si un recours était déposé devant le Conseil constitutionnel.



## ÉCONOMIE

### → MARCHÉS PUBLICS SUPÉRIEURS À 25 000 € HT : LA DÉMATÉRIALISATION DEVIENT OBLIGATOIRE

**À partir du 1<sup>er</sup> octobre (c'est-à-dire demain !), tous les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT devront être passés de manière dématérialisée.**

Souhaitons que la mobilisation du réseau ait permis de préparer les entreprises artisanales du bâtiment à ce changement majeur. Des formations ont été organisées, mais bien insuffisamment au regard du nombre d'entreprises concernées. Sans doute faut-il donc s'attendre à une recrudescence de questions de la part des entreprises, notamment

sur le type de certificat de signature électronique à acheter.

On rappellera à ce sujet que la CAPEB a conclu un partenariat afin que les artisans puissent acquérir un certificat sérieux à un prix adapté. Par ailleurs, la Direction des Affaires Juridiques a publié un guide pratique sur la dématérialisation des marchés publics qui contient les questions recensées par la CAPEB suite aux questions posées par les entreprises à leur CAPEB départementale. Il est très utile pour aider les entreprises à se préparer au « Full Demat » et

pour répondre à leurs questions. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez le télécharger sur ARTUR (page Marchés publics).

Toutes les plateformes proposent un test à blanc pour s'entraîner. Il permet aux entreprises de vérifier qu'elles sont prêtes à répondre aux marchés publics en ligne. Pour celles qui ne seraient pas sereines, les formations à la dématérialisation proposées via le Réseau sont appropriées aux besoins des petites entreprises pour leur permettre de s'adapter à la dématérialisation.

### → SIGNATURE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC FRANFINANCE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

**Franfinance est une société de financement filiale de la Société générale, spécialisée dans le financement des ventes aux particuliers en octroyant à ceux-ci des crédits soit directement, soit par le biais de prescripteurs avec lesquels elle met en place un partenariat.**

En août 2017, Franfinance a conclu une convention de partenariat avec Économie d'Énergie permettant à cette société de mettre en relation les particuliers avec des artisans pour effectuer des travaux de rénovation ou d'équipements dans leur habitation.

Ainsi, les artisans peuvent proposer aux particuliers de financer leurs travaux par l'intermédiaire d'un Pass crédit.

C'est dans ce cadre que Franfinance organisera auprès des entreprises artisanales du bâtiment des sessions d'information sur l'offre de financement « Artipass » et assurera des formations à distance sur cette offre.

Franfinance fournira des supports d'information et de formation, mettra à disposition une plateforme où les entreprises pourront trouver des réponses à leurs questions concernant les prêts et les démarches administratives à suivre.



Dans le cadre de ce partenariat, les entreprises artisanales du bâtiment qui obtiendront leur agrément « Artipass » bénéficieront d'un suivi personnalisé.

## MÉTIERS

### → ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT LES CONSEILLERS DE L'UNA MÉTIERS DE LA PIERRE



**Ce 25 septembre, les conseillers professionnels de l'UNA Métiers de la Pierre ont retrouvé leur Président Éric Le Dévéhat pour faire le point sur les dossiers en cours.**

Ils ont commencé leurs travaux par fixer leur programme de travail pour l'année 2019.

Ils ont ensuite travaillé avec IRIS-ST sur les mémos en cours de conception et notamment celui relatif aux travaux à proximité des réseaux et le mémo « Mon métier de la pierre », également en cours de réalisation, avec l'INRS et qui est destiné aux salariés des entreprises de ce secteur.

Tous les sujets techniques, taille de pierre et funéraire, ont été passés en revue ainsi que les dernières évolutions en matière de formation.

Le Président et ses conseillers se sont attardés sur le domaine du patrimoine, évoquant notamment les initiatives prises dans les départements lors des dernières journées internationales du patrimoine. Ils ont poursuivi leurs travaux sur les projets du CTNMC concernant l'économie circulaire puis sur les actions de la CAPEB et de la filière construction en matière de gestion des déchets. Enfin, ils ont commencé à réfléchir au programme qu'ils pourraient proposer aux délégués lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction de Nice.

### → DOMINIQUE MÉTAYER TRAVAILLAIT AVEC SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS CETTE SEMAINE



**À l'occasion de cette réunion de l'UNA Maçonnerie Carrelage, tous les dossiers techniques et professionnels en cours ont été évoqués :** les DTU en révision (DTU 13.11 et 13.12 fondations, DTU 20.1 Maçonnerie de petits éléments, DTU 23.4 Planchers à prédalles industrialisées en béton, DTU 23.5 Planchers poutrelles entrevous, DTU 26.1 Enduits de mortier, et DTU 52.1 Carrelage scellé).

Les réflexions du groupe de travail sur les interfaces ont fait l'objet d'un point tout comme les travaux qui sont menés sur les règles professionnelles relatives au chanvre et ceux conduits à propos de la terre crue.

Il a également été question du carrelage sur plot.

La rénovation du CAP, puis le dossier patrimoine, ont ensuite retenu l'attention du Président et de ses conseillers.

Ils ont, par ailleurs, fait le point sur les actions en cours avec l'IRIS-ST et en particulier sur les suites de l'étude concernant les carreleurs, les mémos en cours et les tests de vêtements de travail.

Pour finir, ils ont réfléchi aux sujets qui pourraient être portés à l'ordre du jours des prochaines Journées Professionnelles de la Construction.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## SOCIAL

### → NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS



**L'IRIS-ST a rédigé la nouvelle édition du guide Sécurité et prévention sur les chantiers que le CSTB vient de faire paraître.**

Ce guide a été conçu dans le but d'aider les professionnels du BTP à se lancer dans une démarche de prévention des risques sur les chantiers, dans un souci d'efficacité et de durabilité.

Ainsi, les conseils déployés dans ce guide portent en premier lieu sur la préparation du chantier avant de s'attacher aux bonnes pratiques et au respect des réglementations applicables.

Les sujets abordés dans ce guide répondent au spectre large de la santé et de la sécurité au travail, depuis les accidents du travail et les maladies professionnelles en passant par l'organisation de la prévention sans oublier la gestion du personnel.

Les principaux risques d'un chantier sont mis en évidence : chutes de hauteur, postures, risque chimique, amiante, machines et outils, etc. Bien évidemment, cette deuxième édition intègre les dernières évolutions concernant le compte professionnel de prévention, le suivi médical et la protection contre l'amiante.

Les adhérents CAPEB peuvent bénéficier d'une remise de 5% grâce au code W010-5 (code à saisir dans la case bon de réduction) sur la boutique du CSTB.

## MÉTIER

### → CHRISTOPHE BELLANGER RETROUVE SES CONSEILLERS



**L'équipe de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domestique s'est réunie jeudi avec un ordre du jour particulièrement nourri.** Il s'agissait d'abord d'arrêter le calendrier de travail de l'UNA pour 2019 puis de faire un bilan d'étape des dossiers en cours.

Ainsi, un point a été fait sur la rénovation du BTS de la profession.

Un état des lieux a été dressé des travaux qui se déroulent dans les organismes partenaires de la filière : EDF, Enedis, Afnor, Qualifelec, Consuel, Promotelec, Qualit'EnR.

IRIS-ST a ensuite présenté ses mémos en cours d'élaboration puis le point a été fait sur les partenariats signés avec la CAPEB au travers de Béranger Développement et qui intéressent tout particulièrement les électriciens. En l'occurrence, il s'agissait d'Aldès et de Suez.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont, par ailleurs, travaillé à la préparation de la réunion du 8 novembre prochain qui réunira l'ensemble des responsables des sections départementales d'électricité. Pour finir, ils sont revenus sur les universités d'été de l'autoconsommation photovoltaïque qui se sont tenues début septembre.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018

## RENCONTRE PARLEMENTAIRE

Patrick Liébus a eu l'occasion, ce lundi, d'échanger avec le député de l'Ain Xavier Breton pour évoquer avec lui les textes en cours d'examen, à commencer par le projet de loi PACTE mais aussi et surtout le budget 2019 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

## JOURNÉE D'INTÉGRATION

Le Président confédéral a accueilli mardi le nouveau Président de la CAPEB Loire, Adrien Desailly, avec son Secrétaire général Gilles Gallet. Ce fut, cette fois encore, une occasion d'échanger sur le fonctionnement de la Confédération et du Réseau et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

## PARTENARIAT

Ce 25 septembre, le Président de la CAPEB a signé un nouveau partenariat avec Économie d'Énergie et Franfinance en vue de permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de proposer des offres de financement à leurs clients. (voir notre rubrique Économie).

## PARIS 2024

Les jeux olympiques de 2024 se préparent dès maintenant, y compris pour ce qui concerne la participation des entreprises aux travaux à réaliser. Patrick Liébus est membre, au nom de l'U2P, du comité qui regroupe les partenaires sociaux et qui s'est réuni cette semaine.

## RENCONTRES DE L'U2P



En tant que vice-président de l'U2P, Patrick Liébus a bien évidemment été largement mobilisé ce jeudi, lors des rencontres annuelles de l'organisation. En particulier, il animait l'un des ateliers débats qui étaient proposés cette année. Nous reviendrons sur ces rencontres dans notre prochain numéro.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EBC

Notre association européenne EBC tenait ce vendredi son Conseil d'administration à Bruxelles. Le Président Liébus y participait.

(Suite de la p. 1)

Il s'agit donc clairement d'une simplification et d'un renforcement de cette aide. En outre, la durée d'emprunt pourra atteindre désormais 15 ans, permettant aux ménages d'emprunter sur une durée plus longue. S'ajoute à cela la possibilité de cumuler un premier éco-PTZ et un éco-PTZ complémentaire dans un délai porté à cinq ans, et ce afin de favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique par étapes. Enfin, deux dispositions devraient contribuer à faciliter le recours à l'éco-PTZ pour les copropriétés.

Réorientation budgétaire également pour les véhicules puisque le projet de loi de finances prévoit de prolonger la prime à la conversion des véhicules et d'y consacrer davantage de crédits (+ 47 %) mais il confirme dans le même temps l'alourdissement de la fiscalité sur les carburants, engagé l'an dernier, avec la volonté de taxer essence et diesel à la même hauteur dès 2021. Un mauvais coup pour les entreprises du BTP. La CAPEB a alerté le Ministre Darmanin à ce sujet pour lui demander de revenir sur cette décision.

Enfin, on relèvera un effort particulier en faveur du développement des énergies renouvelables, avec un budget de 7,3 milliards. S'agissant de la rénovation des logements, la dotation de l'Anah est reconduite à hauteur de 110 millions d'euros. Pour autant, nous déplorons la baisse des APL qui va inévitablement fragiliser le secteur HLM. Dans un communiqué de presse, la CAPEB déplore que le bâtiment soit le grand perdant de ce budget malgré les mesures en faveur de l'éco-PTZ.